



HAL
open science

L'instauration du Libre-échangisme à La Réunion sous le Second empire Une rupture pour l'économie sucrière ?

Xavier Le Terrier

► To cite this version:

Xavier Le Terrier. L'instauration du Libre-échangisme à La Réunion sous le Second empire Une rupture pour l'économie sucrière ?. *Revue historique de l'océan Indien*, 2016, Les ruptures dans l'histoire de La Réunion, 13, pp.43-52. hal-03271016

HAL Id: hal-03271016

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03271016>

Submitted on 25 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'instauration du Libre-échangeisme à La Réunion sous le Second empire Une rupture pour l'économie sucrière ?

Xavier Le Terrier
Docteur en Histoire contemporaine
CRESOI
Université de La Réunion

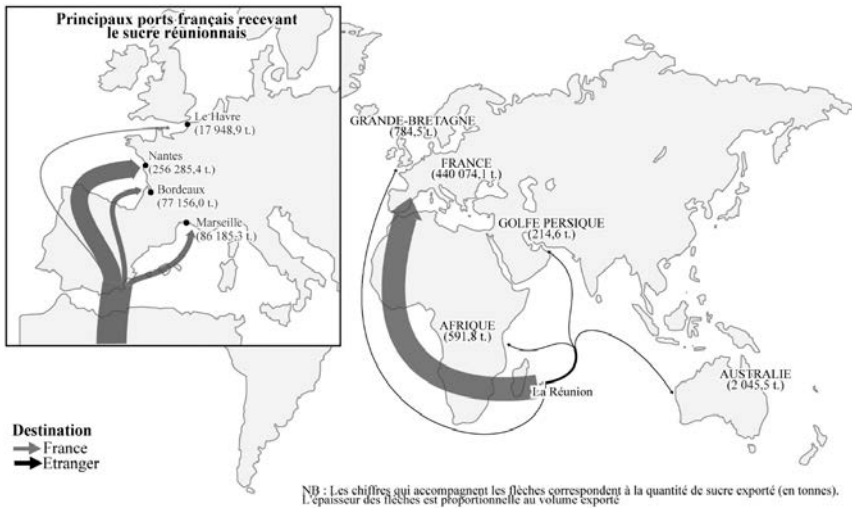
Jusqu'en 1860, les colonies françaises évoluent encore dans le cadre de l'Exclusif, qui est lui-même une application de la doctrine mercantiliste apparue à la suite et en réponse aux problèmes engendrés par la colonisation et l'afflux de métaux précieux en Europe à partir des Grandes Découvertes. L'État, pour assurer sa richesse matérielle, devait drainer vers lui l'or et l'argent en déséquilibrant fortement sa balance commerciale à son profit, c'est-à-dire en renforçant ses relations commerciales sortantes (exportation) et en restreignant ses relations économiques entrantes (importations) au strict nécessaire. Les colonies devaient participer à cet enrichissement en étant à la fois les fournisseurs de matières premières nécessaires au développement de l'industrie métropolitaine et les débouchés de cette dernière. De là, un pacte, dit « Pacte colonial », fut institué – ou plutôt imposé et plusieurs fois égratigné – dans lequel la France obligeait les colonies à ne produire que des denrées ne faisant pas concurrence à celles de la métropole, à leur interdire de les élever à l'état de produit fini, et à limiter les échanges économiques avec l'empire colonial français. En contrepartie, la métropole devait garantir, par une législation appropriée, ultra protectionniste, l'entrée (par le biais de la navigation) et le placement des denrées coloniales sur le marché intérieur. C'est ainsi par exemple que le miel, le café, le bois, le coton, le girofle, et, pour ce qui nous concerne, le sucre ou ses dérivés, jouissaient d'une modération de droits comparativement à leurs similaires étrangers. L'économie et le commerce insulaires encadrés par ce dispositif « pas si mauvais » du point de vue des colons, même si la liberté commerciale était régulièrement souhaitée, s'en accommodent bon gré mal gré. L'essentiel était de monter des affaires et les faire fructifier.

Jusqu'en 1860, l'économie sucrière réunionnaise jouit d'un contexte structurel et conjoncturel favorable. La Réunion n'est pas alors une grande puissance sucrière (elle ne produit que de 2,5 à 4 % du sucre de canne mondial), et remplit son rôle de colonie en irrigant la métropole de produits bruts sucriers. L'augmentation de la demande de sucre en Europe et en France entre pour une large part dans le dynamisme de l'industrie sucrière de l'île. Malgré les restrictions imposées par le pacte colonial, protégée de la concurrence étrangère par le régime économique de l'Exclusif, bénéficiant de progrès techniques de la période précédente et de circonstances agricoles fastes, l'activité sucrière connaît une période de prospérité fragile mais sans

précédent. Aux champs, la canne s'étend (les cultures progressent alors de 96 %), les rendements s'accroissent sensiblement (50,6 %). Partant, les usines fleurissent à nouveau sur le territoire (15 établissements sont créés à l'époque), la production sucrière augmente (celle-ci passe de 23 021 tonnes en 1850 à 77 636 tonnes en 1860), ainsi que les exportations (qui passent de 19 248 tonnes en 1851 à 61 978 tonnes en 1860, soit une progression de 222 %). Durant la période 1850-1860, La Réunion a exporté 443 710 tonnes de sucre. Ce sucre est du sucre brut car, conformément au régime de l'Exclusif, la Colonie ne peut produire de sucre raffiné. En effet, dans l'optique de protéger l'exercice naissant des raffineries françaises, seules aptes à transformer le sucre colonial en un produit fini, blanc ou raffiné, commercialisable, la liberté d'exercice de l'industrie sucrière coloniale fut limitée dès 1684 : les colonies reçurent alors l'ordre de ne plus établir de raffineries sur leur sol et bientôt, ce fut la fabrication de sucre raffiné elle-même qui fut frappée d'un impôt. Si, avec le terrage, les Colonies avaient pu un temps contourner la législation, elles durent éviter d'y recourir du fait du durcissement de la législation³⁷. Si jusqu'en 1816, le secteur sucrier réunionnais, du fait de son caractère tardif, est peu touché par l'évolution des dispositions douanières frappant les sucres coloniaux, il l'est pleinement à partir de cette date.

Devenue terre sucrière bien après les Antilles et sa voisine Maurice, Bourbon/La Réunion ne peut écouler l'or roux comme bon lui semble. Si le régime de l'Exclusif protège la production coloniale de la concurrence étrangère, il la contraint également, en lui imposant, comme pratiquement seuls débouchés commerciaux, la métropole, les autres colonies et pêcheries françaises. Tenu à l'abri de la présence grandissante des sucres étrangers, et malgré l'essor l'industrie sucrière métropolitaine, le sucre réunionnais parvient encore à se placer sur ces marchés. La conséquence principale de ce régime est que 99,2 % du sucre produit à La Réunion entre 1850 et 1860 ont été drainés vers la France et ses colonies. La politique protectionniste et de réajustement fréquent des tarifs pesant sur les produits sucriers permettent alors aux sucres coloniaux en général, et aux sucres réunionnais en particulier, de bien se vendre en France et de résister aux sucres étrangers dans la consommation française, mais oblige La Réunion à restreindre ses exportations pour toute autre destination que la métropole, ses colonies et « pêcheries ».

³⁷ Xavier Le Terrier, « Les regards montants (colonie-métropole) et descendants (métropole-colonie) dans le secteur sucrier durant la première moitié du XIX^e siècle », *Revue Historique de l'Océan Indien*. Saint-André : Graphica, 2012, 293 p., p. 207.



Volumes et destinations du sucre réunionnais (1850-1860)

Le sucre expédié en métropole arrive principalement à Nantes (256 285,4 tonnes, soit 58,2 %), qui entretient des rapports commerciaux anciens avec La Réunion et devient le premier marché français de sucre colonial. Marseille, avec 86 185,3 tonnes (19,6 %) précède Bordeaux et Le Havre, ces derniers recevant respectivement 17,5 % et 4,07 % du sucre réunionnais. Parvenu en métropole sous différentes « nuances » ou « types » sur lesquels pèse une taxation adaptée (les sucres raffinés ou assimilés sont frappés d'une surtaxe les rendant peu compétitifs), tout ce sucre subit une série de transformations avant d'être livré à la consommation. Parvenus dans les magasins des raffineries, sacs (sucre de La Réunion) et caisses (sucre des Antilles) sont vidés et nettoyés. Les lots de sucre avariés, mis de côté, sont dessalés et purgés. Le sucre est ensuite « refondu » (dissous dans de l'eau) (sucre de betterave et de canne sont souvent mélangés), chauffé et clarifié (dans des filtres contenant du charbon actif, à plusieurs reprises) avant d'être évaporé, cuit et purgé, conditionné et livré à la consommation sous différentes formes.

Jusqu'au début des années 1860, le sucre étranger n'entre que pour une faible part dans la consommation de sucre française. Les entrées de sucres coloniaux sur le territoire métropolitain demeurent encore très supérieures à l'importation de sucre d'origine étrangère. Sur 1 236 138 tonnes de sucre importées entre 1850 et 1859, 65,7 % provenaient des colonies et 34,3 % étaient d'origine étrangère. Toutefois, durant la même période, les sucres coloniaux furent progressivement mis en concurrence avec les sucres étrangers, pour lesquels une réduction douanière progressive fut amorcée en 1854 et 1859 par deux décrets (20 décembre 1854 et 29 décembre 1855) visant à réduire la surtaxe des sucres étrangers, sans rien changer à la

tarification pesant sur les sucres coloniaux. Ainsi, la part du sucre exotique français au sein des importations passe de 68,2 % en 1850 à 66,2 % en 1860 ; dans le même temps, celle du sucre étranger passe de 31,8 % à 33,8 %. Par ces ajustements réguliers, le régime impérial cherche, dans un premier temps, à obtenir la baisse des prix et à favoriser le développement de la consommation de sucre en France. Dans un second temps, de plus en plus influencée par les idées de libre-échangeisme, et dans un contexte de recherche de débouchés pour une industrie en plein développement, la France met en place un assouplissement progressif du protectionnisme qui l'empêchait, par voie de réciprocité, de prospecter les marchés extérieurs.

À partir de 1860, la France expérimente pratiquement le libre-échangeisme, principalement avec l'Angleterre et ses riches colonies sucrières. Un traité du 23 janvier, connu également sous le nom de Cobden-Chevalier, est signé entre les deux puissances, dans lequel des concessions sont faites de part et d'autre de La Manche³⁸. Ce traité introduit alors une « véritable révolution économique pour un pays aussi traditionnellement protectionniste que la France »³⁹ et ce jusqu'au retour au protectionnisme en 1892 avec les « tarifs Méline ». Dans le domaine du sucre, il est accompagné d'une loi du 23 mai 1860 réduisant les droits perçus sur les sucres bruts nationaux (de betterave et de canne). Un décret du 16 janvier 1861 abaisse à son tour la surtaxe pesant sur les sucres étrangers importés par pavillon français, tendant à les ramener au même niveau que le sucre de betterave. Les droits perçus sur les sucres étrangers importés par navires étrangers sont réduits à leur tour par le décret du 24 juin 1861 en fonction de leur provenance. Enfin, c'est au tour du sucre colonial, par le décret du 28 octobre 1861, d'être mis au même niveau du sucre étranger lorsqu'il entre en France par pavillon étranger.

Ce traité, ainsi que les dispositions douanières qui suivent, ont de profondes répercussions sur l'activité sucrière des colonies françaises en général et de La Réunion notamment. En instituant le libre-échangeisme et en réduisant les droits de douanes pesant sur les matières premières et les denrées alimentaires, dont le sucre, ce traité bouleverse le fragile équilibre existant en France entre les sucres coloniaux, le sucre indigène et le sucre étranger.

Les effets sur la part des importations de sucre colonial et étranger sont directs puisque le rapport de force, en faveur du sucre colonial jusqu'en 1860, s'inverse au cours de la décennie suivante : les colonies ne contribuent plus qu'à hauteur de 48,1 % des introductions de sucre. Tout le reste (51,9 %) est

³⁸ Pour davantage de précision, voir la contribution de Gabrielle Cadier, « Les conséquences du traité de 1860 sur les échanges franco-britanniques », in François Crouzet (dir.), *Le négoce international, XIII^e-XX^e siècle*. Paris : éd. Economica, 1989.

³⁹ Philippe Chassaing, *La Grande-Bretagne et le monde de 1815 à nos jours*. Paris : A. Colin, 2009, p. 39.

de provenance étrangère. Entre 1870 et 1880, l'écart au profit des sucres étrangers se creuse encore : ils représentent alors 53,3 % des importations.

Période	Sucre provenant des colonies françaises		Sucres provenant de l'étranger		Total
	Quantité totale	%	Quantité totale	%	
1851-1860	879 560,278	6 5,6	460 648,459	3 4,4	1 340 208,737
1861-1870	976 836	4 8,1	1 055 114	5 1,9	2 031 950
1871-1880	829 156	4 6,7	945 023	5 3,3	1 774 179
1881-1890	1 003 797	5 0,7	976 583	4 9,3	1 980 380

Source : Calculs d'après renseignements fournis par Dureau (B.), *L'industrie du sucre en France depuis 1860*. Paris, 1894, p. 257 à 260. / Fleurent (E.), « L'industrie sucrière, son histoire, sa situation économique actuelle », extrait de la *Revue de physique et de chimie et de leurs applications industrielles*. Paris : O. Doin éditeur, 1899, 31 p.

Importations de sucre colonial et étranger en France de 1851 à 1890 (tonnes)

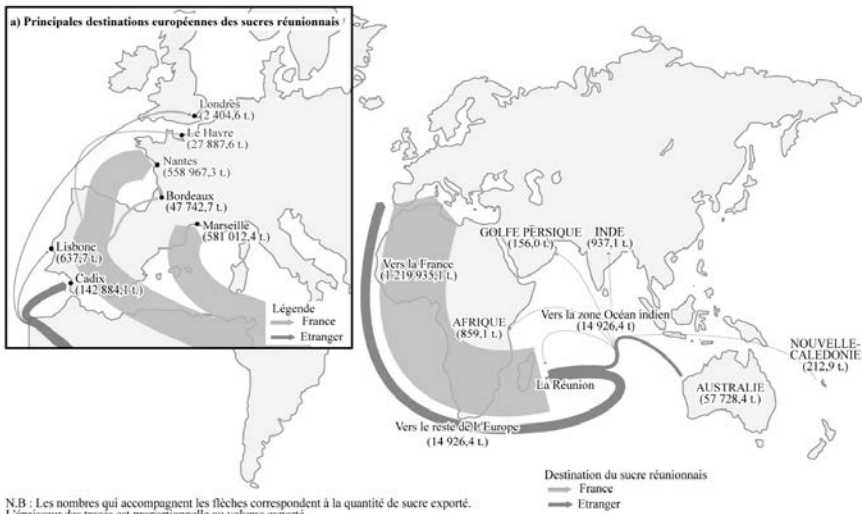
Dans ces circonstances, trouver de nouveaux débouchés ou développer ceux existant déjà devient pratiquement une démarche nécessaire, voire vitale pour La Réunion. Elle doit réussir à placer sa production, même partiellement, si est-elle veut maintenir à flot son économie. Si, d'un côté, cette démarche apparaît facilitée par la liberté commerciale fraîchement octroyée, l'entreprise s'avère assez compliquée du fait de l'insuffisance des rotations maritimes, en particulier entre l'île et l'étranger : aussi, les sucriers ne sont informés que tardivement de l'évolution et de la demande de sucre sur les marchés étrangers. L'absence de port bride également les capacités exportatrices de l'île. Jusqu'au début des années 1880, le sucre produit par les usines est chargé sur les bateaux de faible tonnage qui fréquentent les marines de proximité. De là, le sucre est acheminé vers les bateaux de plus grand tonnage afin d'y être transbordé. Ces opérations, qui exigent du temps et de la main-d'œuvre, augmentent le prix du fret et ralentissent les opérations commerciales. Toutefois, l'ouverture de nouvelles lignes ainsi que la possibilité d'expédier le sucre par pavillon étranger permettent de diversifier un peu les échanges commerciaux réunionnais.

Période décennale	Vers l'étranger	Vers la métropole
1850-1860	1,1	98,9
1860-1870	11,4	88,6
1870-1880	25,9	74,1
1880-1890	28,5	71,5

Source : *Revue commerciale de l'île de La Réunion/Annuaire de La Réunion*

Les exportations de sucre réunionnais (1850-1890)

Si une diversification des destinations de sucre réunionnais s’amorce à partir du début des années 1860, l’île envoie encore la plus grande partie de son sucre en France entre 1861 et 1900 (85 %, carte) : les produits sucriers s’y dirigent naturellement et de préférence de par la relation privilégiée et ancienne qui unit une colonie à sa métropole. Avant 1863, La Réunion ne vend ses sucres pratiquement qu’à la métropole, et Nantes constitue le principal point d’entrée des sucres de La Réunion sur le territoire français. Après cette date, l’organisation des échanges entre la Colonie et la France évolue. L’ouverture du Canal de Suez, qui permet aux transporteurs d’éviter le long détour par le Sud de l’Afrique, entraîne un glissement des échanges sucriers vers la partie méditerranéenne de la métropole. Nantes perd alors assez rapidement la majorité du trafic sucrier entre La Réunion et la métropole, au profit de Marseille. À partir de 1883, avec 13 919 655 kg de sucre reçus, le port phocéén devient le premier point d’entrée du sucre réunionnais (62 %) devant Nantes (8 507 980 kg, 37,9 %). Dès 1895 et jusqu’à la fin de notre période d’étude, la totalité du sucre réunionnais destiné à la métropole transite par Marseille. Le changement de conjoncture, la saturation du marché européen ainsi que la politique de libéralisation des échanges conduit La Réunion à commercer – enfin – avec d’autres pays : désormais, et jusqu’à la fin du XIX^e siècle, une notable part de sucre est exportée à l’étranger (14,4 %).



Volumes et destinations du sucre réunionnais (1860-fin XIX^e siècle)

Tandis que les sucriers guadeloupéens tentent de se frayer un chemin vers le marché américain⁴⁰, La Réunion prospecte quelques débouchés en Europe,

⁴⁰ Christiane Schnakenbourg, *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe, aux XIX^e et XX^e siècles. La transition post-esclavagiste 1848-1883*, t. 2. Paris : L'Harmattan, 2007, p. 96.

espagnols surtout, via le port de Cadix notamment, avec lequel les échanges démarrent en 1864. Lisbonne et Londres (ainsi que les colonies anglaises de l'océan Indien, excepté l'Australie) ne sont concernées que de manière sporadique par les envois réunionnais. Le reste du sucre (31 %) est avant tout destiné au marché australien avec lequel les relations prennent sans cesse de l'importance. Les sucriers ainsi qu'un certain nombre de maisons de négoce, parmi lesquelles la maison P. Boyer, C. Martineau et A. Fourcade, espèrent beaucoup du développement des échanges avec cette dernière contrée. Deux produits y sont particulièrement demandés, dont la consommation est importante : le riz, destiné à alimenter la population chinoise travaillant dans les mines aurifères de la Nouvelle Galle du Sud, de Victoria et de Nouvelle-Zélande et le sucre : « La consommation de sucre, pour toute l'Australie, la Nouvelle-Zélande comprise, est évaluée à 50/60 000 tonneaux par an, avec tendance à s'augmenter par l'immigration. Dans aucun pays du monde, peut-être, on n'en consomme autant, toute proportion gardée »⁴¹. Ainsi, sucriers et négociants souhaitent retirer un certain avantage en intensifiant leurs relations commerciales avec l'Australie, d'autant plus que La Réunion est plus proche de l'Australie que de la métropole. Le marché y est plus « jeune », la concurrence y est moins forte et certains sucres, débarrassés des contraintes intermédiaires de la raffinerie française, s'y placent assez bien, du moins au début. Les sucres réunionnais jouissent en Australie de conditions favorables d'écoulement. Enfin, les sucres y sont livrés directement à la consommation et non à la raffinerie. Malgré la présence de quantités assez considérables de sucre mauricien et javanais, le sucre réunionnais parvient un temps à se placer d'une manière rémunératrice, alors que les autres détenteurs de sucre « vendaient des quantités insignifiantes à des prix bien plus bas »⁴². L'installation d'une grande ligne maritime entre Marseille et Nouméa (Nouvelle-Calédonie), au début des années 1880, contribue également à faciliter les relations commerciales avec l'Australie.

Toutefois, bien que les envois de sucre vers l'Australie arrivent régulièrement à se placer, les transactions sucrières n'y sont pas toujours heureuses et les liaisons, par manque de navires, sont parfois difficiles à assurer. Les impressions que les sucriers réunionnais ont du marché australien à la fin du XIX^e siècle changent, car ils se rendent progressivement compte de la vraie nature des transactions qui s'y déroulent. En effet, les cours du sucre n'y sont pas réguliers et la demande ne porte pas toujours sur les mêmes types de sucres⁴³, ce qui est de nature à pénaliser les propriétaires d'usines qui optent pour une transformation technologique en vue de répondre aux exigences du marché et qui ont rendu, de ce fait, leurs sucreries moins flexibles : « Les marchés australiens ne nous offrent qu'un débouché limité, ce qui les rend dangereux. Il s'y produit parfois des écarts considérables dans les cours : ce n'est pas toujours la même qualité de sucre

⁴¹ ADR 8 M 7 : Lettre de Boyer au gouverneur de La Réunion, le 19 mars 1863.

⁴² ADR 8 M 7 : Lettre de Boyer au gouverneur de La Réunion, le 19 mars 1863.

⁴³ *Revue commerciale de l'île de La Réunion*, le 3 septembre 1884.

qui y est demandée. Il n'y a rien à faire de satisfaisant sur ces marchés »⁴⁴ ; « Ces marchés sont variables. Ce sont des contrées dont la consommation est limitée ; qui peuvent être largement approvisionnés en peu de temps »⁴⁵.

La période d'euphorie des premiers contacts commerciaux passée, la Chambre de Commerce de La Réunion ne se fait plus trop d'illusions sur les relations commerciales avec ces places et recommande même aux sucriers de n'y envoyer qu'une partie de leurs produits pour réduire les risques de mévente, bien que de bonnes affaires puissent encore s'y effectuer : « Diriger de fortes expéditions de sucre sur les marchés d'Australie, dût-on fabriquer les qualités qui leur conviennent, serait un danger »⁴⁶. Malgré une consommation relativement croissante, l'Australie ne constitue finalement pas un marché considérable, surtout à partir de la fin des années 1870. La période la plus active des échanges sucriers avec l'Australie se situe entre 1861 et 1870. La Réunion n'y expédie que 39 785,74 tonnes de sucre, soit 82,9 % du sucre destiné à être exporté vers l'étranger. Les échanges baissent de plus du tiers au cours de la décennie suivante (1871-1880) en valeur absolue, avec 11 563,23 tonnes, et des 4/7 en proportion (14,5 % du sucre destiné à l'étranger). Enfin, entre 1881 et 1890, l'île n'y envoie plus que 6 379,44 tonnes, soit 8,85 % du sucre expédié à l'étranger. Les dernières quantités exportées de sucre ont lieu en 1886 (2 104,32 tonnes). En une vingtaine d'années, La Réunion n'y écoule que 57 728 tonnes. Assez vite en effet, le commerce avec l'Australie se heurta à un certain nombre de difficultés rendant le marché australien peu avantageux du point de vue réunionnais : liaisons maritimes à nouveau peu nombreuses, cours du sucre peu réguliers, demande ne portant pas toujours sur les mêmes types de sucre. En définitive, le marché australien ne constitue qu'un « débouché limité », « un placement d'appoint » : il n'y avait, sauf à des moments particuliers, « rien à y faire de satisfaisant ».

En effet, l'Australie était déjà abondamment approvisionnée par les possessions anglaises de l'océan Indien, notamment Maurice. Celle-ci, subissant également la concurrence du sucre de betterave sur les marchés européens, choisit d'y détourner une partie de sa production. La Réunion, tout au plus, n'était parvenue qu'à y combler les manques passagers.

Le commerce du sucre réunionnais dans l'océan Indien (1806-fin du XIX^e siècle)			
Destinations	Nombre d'expéditions	Date des expéditions	Quantités expédiées (tonnes)
Côte D'Afrique	1	1868	61,55
Inde (Bombay & Calcutta)	3	1867, 1884, 1891	937,157
Golfe Persique	2	1870, 1874	156,041
Le Cap	10	1876, 1878, 1880 à	797,629

⁴⁴ *Ibidem*.

⁴⁵ *Revue commerciale de La Réunion*, le 17 mars 1885.

⁴⁶ *Ibidem*.

		1883	
Maurice	30	1861, 1871 à 1876, 1878-1879	3 689,127
Australie	140	1861 à 1874, 1876, 1879, 1883 à 1886	57 728,421
Total	186	-	63 369,925
Source : <i>Revue commerciale de l'île de La Réunion/Annuaire de La Réunion</i>			

Si des essais de commerce avec les autres pays de la zone ont lieu, ils ne sont jamais en mesure de prendre le développement de ceux instaurés entre La Réunion et l'Australie. Les envois de sucre vers la côte d'Afrique, l'Inde (places de Bombay et de Calcutta), le Golfe Persique, le Cap et Maurice, demeurent faibles. Ces places ne reçoivent que 4 794, 5 tonnes entre 1861 et 1900. Aussi, le commerce sucrier réunionnais finit naturellement par s'estomper dans la zone. Les effets se font particulièrement sentir à partir de 1887-1888. À partir de 1897, celui-ci disparaît totalement avec l'étranger. Cette situation est aussi provoquée par une subtilité de la législation sucrière en France : pour profiter de la petite détaxe portant sur le déchet de fabrication proportionnelle aux résultats de la sucrerie betteravière, les producteurs réunionnais trouvaient avantage à envoyer la quasi-totalité du sucre vers la métropole : « Il continuera nécessairement d'en être ainsi, jusqu'à ce que le gouvernement de la métropole veuille bien faire établir et accorder cette détaxe à La Réunion même, de manière à permettre à nos sucres de profiter des marchés étrangers qui nous environnent et surtout des marchés des possessions françaises dans l'Extrême Orient »⁴⁷.

L'abandon du pacte colonial se traduit par un glissement des économies coloniales vers le libre-échange. Si celui-ci libère les colonies de l'étreinte économique métropolitaine (elles ont désormais la possibilité de vendre du sucre en dehors du marché français), elle les expose du même coup à la mondialisation des échanges et à la concurrence des sucres étrangers, alors qu'elles n'y sont pas préparées. La Réunion ne peut profiter pleinement de la liberté commerciale qui lui a été concédée. Cette rupture, ou plutôt cette parenthèse dans l'histoire du négoce de La Réunion, n'aura duré qu'une vingtaine d'années. Celle-ci est arrivée probablement trop tardivement, si bien que les relations commerciales avec l'étranger ne peuvent prendre un plus grand développement. Confrontée, une dizaine d'années avant la libéralisation des échanges, à l'émancipation des esclaves ; obnubilée par la recherche de main-d'œuvre, contrariée par les problèmes agricoles engendrés par des décennies de mauvaise culture, la Colonie ne semble pas être mature commercialement. Elle ne peut alors pas, ou ne sait pas, définir de réelles stratégies ou construire et actionner des réseaux marchands adaptés à l'élargissement commercial auquel elle est brutalement exposée en 1860. Les déceptions commerciales et le retour du protectionnisme douanier en 1892

⁴⁷ *Revue commerciale de l'île de La Réunion*, le 1^{er} juin 1888.

conduisent finalement les Réunionnais, à la fin du XIX^e siècle, à se « réfugier » totalement dans la continuité de ses échanges anciens avec la métropole.